

FÉRIES GOURMANDES DU 02 AU 31 DÉCEMBRE 2022 FÉRIES DE NOËL 2022 - BEAUVAIS

Pour ses Fêtes de Noël, la ville de Beauvais recherche des exposants pour faire vivre une zone alimentaire et gourmande en lien avec la période de Noël pour la période du vendredi 2 au samedi 31 décembre 2022. Les exposants auront le choix d'une occupation à la semaine ou sur la saison complète.

Il sera mis à disposition un chalet en bois de couleur vernis marron foncé monté et alimenté en électricité 3Kw, disposant d'un plancher en bois ouverture de l'auvent par l'avant, porte d'accès sur le côté (cadenas non fourni). À noter que les convecteurs électriques ne sont pas autorisés.

- Dimensions d'un chalet : 2m85 L x 1m85 P x 2m06 H
- Dimensions du haut vent : 2m37 L x 1m09 H

Les exposants auront la possibilité de venir avec leur propre chalet, sous réserves de validation de la commission et des conditions logistiques de l'implantation.

Un gardiennage nocturne par un agent de sécurité sera prévu par la ville de Beauvais.

Les chalets seront implantés Place Jeanne Hachette selon un plan technique défini par la Ville de Beauvais en accord avec l'autorité territoriale.

• **LES HORAIRES SERONT LES SUIVANTS :**

Ils seront à respecter à minima par les exposants. Ils ont la possibilité d'étendre leurs horaires d'ouverture dans une certaine limite et en adéquation avec le planning de présence des agents de sécurité.

• **En dehors des vacances scolaires :**

- Lundi, mardi et jeudi de 11h à 19h
- Le mercredi de 10h à 19h
- Le vendredi de 11h à 21h
- Le samedi de 10h à 21h
- Le dimanche de 11h à 19h

• **Pendant les vacances scolaires :**

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 11h à 20h
- Le vendredi de 11h à 21h
- Le samedi de 10h à 21h (*sauf les 24 & 31 décembre, fermeture à 17h*)
- Le dimanche de 11h à 19h

A noter que pour les soirées exceptionnelles, les horaires peuvent être allongés :

- Soirée inaugurale le vendredi 2 décembre.
- Soirée de la grande parade de Noël le samedi 17 décembre.

Les Fêtes seront fermées le 25 décembre.

• **IMPORTANT :**

L'engagement d'un commerçant ne vaut pas forcément pour la totalité des journées d'ouverture. Une inscription à la semaine ou sur la saison complète est possible.

• CONDITIONS :

Voir le Règlement de Consultation et le dossier de candidature exposant, téléchargeables sur le site Internet de la Ville jusqu' au 30 juin 2022. A noter que cet appel d'offre pourra être lancé de nouveau en septembre si les candidatures reçues n'ont pas donné satisfaction lors de la première cession.

• CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

La notation sur **20 points** sera effectuée de la manière suivante :

1 - Soins apportés à la présentation du dossier :

- Présentation détaillée et de qualité : **attribution de 2 points**
- Dossier peu soigné : **pas d'attribution de point**

2 - Produits en rapport avec le thème de Noël, la gourmandise et l'hiver :

- Produits en rapport avec les symboles et la thématique de Noël, la gourmandise et l'hiver : **attribution de 9 points**
- Produits n'ayant pas de rapport avec la thématique de Noël, la gourmandise et l'hiver : **pas d'attribution de point**

3- Démarche éco-responsable volontariste :

- Démarche initiée avec des produits locaux : **attribution de 2 points**
- Absence de toute démarche éco-responsable : **pas d'attribution de point**

4- Qualité ou originalité des produits proposés :

- **Attribution de points allant de 0 à 7 points** selon appréciation de la Commission de sélection

• LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER :

- Soit par voie postale :

Mairie de Beauvais

Direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs
1 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

- Soit à déposer sur place :

Mairie de Beauvais

Direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs
Bâtiment Burton, 2^{ème} étage
1 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

- Ou par mail à :

feeriesgourmandes@beauvaisis.fr

• DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 17H

Délai de rigueur, aucune candidature ne sera acceptée après ce délai, les candidatures hors délai seront signalées aux membres de la Commission de sélection avant renvoi en recommandé avec accusé de réception.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature exposant comprenant notamment :

- Le dossier de candidature complété.
- Le règlement signé.
- Un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan...).
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...
- Une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance.
- Un descriptif des produits avec photographies.
- Une liste des participations à différentes manifestations ou marchés de Noël précédents.
- Tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature.

Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles (afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente).